

**Suivre votre demande de Vignette Crit'Air**

Accéder au Service en ligne

Pour savoir où en est votre demande de vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air).

Préparez le certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise), car vous devez indiquer son numéro d'immatriculation.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00